Image not found or type unknown

Expoliation dans la famille

Par **La saint**, le **11/04/2016** à **17:29**

Bonjour,

J'ai évolué sous les ailes d'un proche parent pendant tout mon séjour académique. Et même plus tard quand j'ai trouvé du travail et que je me suis marié, je recevais toujours l'assistance tant matérielle que financière de la même personne.Par souci de me rendre service j'ai même habité l'un des ses appartements à moitié prix. Deux années plus tard les affaires sont devenues florissantes pour moi,du coup j'ai pu m'offrir quatre parcellaire à usage résidentiel dont l'une est aujourd'hui garnie d'un belle maison, des véhicules et autres biens. Un conflit direct avec mes partenaires d'affaires m'a poussé à changer de milieu. Car sans raison démontrée on en voulait à ma peau. En déguerpissant sans trop réfléchir j'avais laissé tous mes titres provisoires de propriété à mon mentor familial. Une année seulement après mon départ je suis surpris de comprendre que je n'ai plus rien. Le mentor a tout pris. les titres de propriété sont désormais à son nom, ma femme et mes enfants ont ont été chassés comme des chiens. Après une vive discussion avec mon ex-mentor, je me dois de comprendre que c'est un vieux rendement de comptes. Car, avance-t-ils, mes parents n'ont pas suffisamment joui de mon argent et par conséquent ma maison ainsi que tous mes biens sont confisqués et détournés sans aucune autre forme de procès.
j'ai envisagé porter plainte contre mon ancien mentor, mais c'est finalement contre mes propres parents que je dois me battre car c'est eux qui détiennent les titres de propriétés. On m'a clairement menacé de mort si je cherchais à récupérer ce qui m'appartient. que faire ?

Merci.

Par **youris**, le **11/04/2016** à **17:49**

bonjour,
pour changer la propriété de biens immobiliers, il faut passer un acte authentique donc par un notaire avec la présence de l'ancien propriétaire et du nouveau propriétaire donc je ne comprends pas comment a pu se faire ce changement de propriété sans votre accord.
salutations

Par **La saint**, le **11/04/2016** à **17:59**

Dans mon pays le mot "corruption" trouve tout son sens dans ces genres d'affaires. C'est la

loi du plus fort qui l'emporte. Il y a eu effectivement falsification des documents, imitation de ma signature et autres magouilles de même acabit. Je précise que mes propres parents sont derrière cette histoire et soutiennent aveuglement mon ancien mentor.L'affaire a pris desormais une tournure socio-spirituelle avec les intimidations et menaces de mort verbales et écrites(texto téléphoniques). Comment ramener cette tragédie familale dans le cadre légal?

Par **La saint**, le **11/04/2016** à **18:07**

Dans mon premier message il s'agit plutôt de la "spoliation" et non de l"expoliation" qui ne signifie rien du tout. Toutes mes excuses aux membres de l'équipe.
Le Saint

Par **Tisuisse**, le **12/04/2016** à **09:51**

Bonjour,

Qu'appelez vous "mon pays" ? Vous êtes en France ou à l'étranger ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés